

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Etablissement français du sang

Décision n° DS 2009-57 du 10 décembre 2009 portant délégation de signature à l'Etablissement français du sang

NOR : SASO0931293S

Le président de l'Etablissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Etablissement français du sang ;
Vu la décision n° N 2006-05 du président de l'Etablissement français du sang en date du 22 septembre 2006 nommant M. Jacques BERTOLINO aux fonctions de directeur des affaires financières de l'Etablissement français du sang ;
Vu la délibération n° 2009-08 du conseil d'administration de l'Etablissement français du sang en date du 13 octobre 2009 autorisant le recours à l'emprunt,

Décide :

Article 1^{er}

M. Jacques BERTOLINO, directeur des affaires financières de l'Etablissement français du sang, reçoit délégation à l'effet de réaliser toute opération financière utile à la gestion des emprunts.
En outre, il reçoit délégation pour les opérations de mise à disposition des fonds, remboursement anticipé, choix d'un index ou d'un taux.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BERTOLINO, délégation est donnée à Mme Anne-Claire LAMISSE, responsable du pôle financement et investissements de la direction des affaires financières.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 10 décembre 2009.

Le président,
P^R G. TOBELEM